

Greffe
du Tribunal de Commerce de
POITIERS

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX

- N° SIRET : 43247947500019 -

CODE APE 741 A -

Concernant :

Dépôt effectué par :

SAS GROUPE BATISOL
9 Rue Maryse Bastie
86100 CHATELLERAULT

SAS EXCO PARTENAIRES CONSEILS
123 Avenue du Maréchal Leclerc
86100 CHATELLERAULT

Numéro RCS : POITIERS B 493 461 248

<43441/2006B00844>

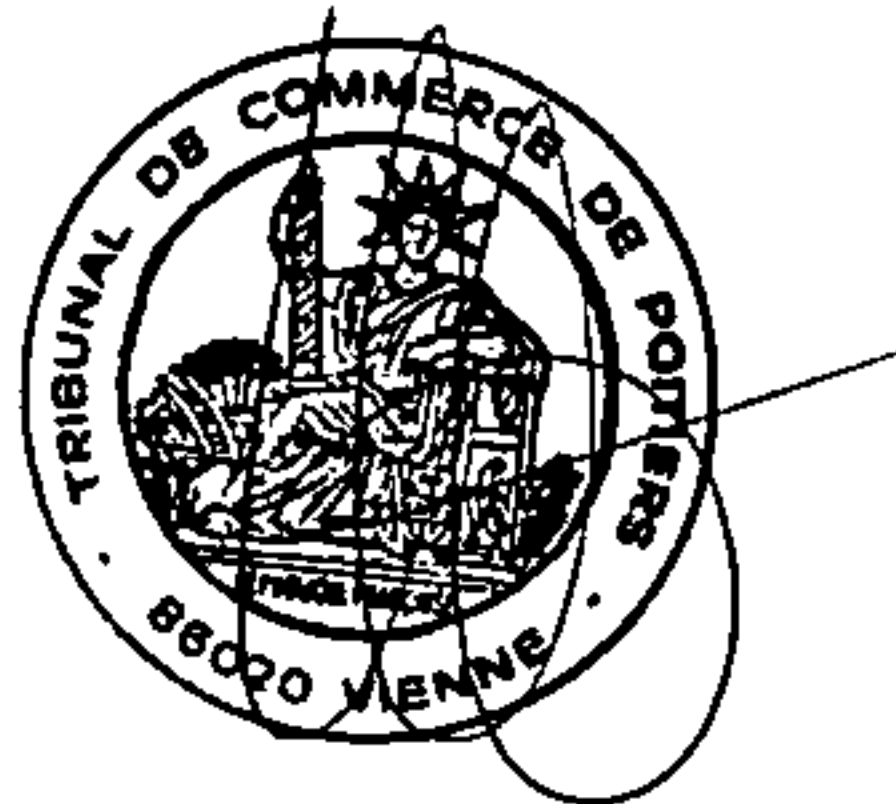
Pièces déposées le 29/05/2007

Numéro : 2701701

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire du 01/12/2006
- Changement de Commissaire aux comptes titulaire
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

***** CECI N'EST PAS UNE FACTURE *****

Le Greffier,



SAS GROUPE BATISOL

Société par actions simplifiée

Au capital de 600 000 euros

Siège social : 9, Rue Maryse Bastié

86100 CHATELLERAULT

R.C.S. Poitiers 493.461.248

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 1er Décembre 2006

L'AN DEUX MILLE SIX,

Le 1er Décembre à 16 heures

Au siège social, à Châtellerault.

Les associés de la SAS GROUPE BATISOL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur la convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre adressée le 20 Novembre 2006.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Michel DROIN, préside la réunion en sa qualité de Président.

Madame Nadine MOREAU et Monsieur Loïc CHATILLON, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Nadine MOREAU assume les fonctions de Secrétaire.

La SAS EXCO PARTENAIRES CONSEILS, Commissaire aux Comptes de la Société, convoqué par courrier du 20 Novembre 2006, n'assiste pas à cette réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de 70% des actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions.

le 
NM

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts de la société et déclare que les documents et renseignements visés aux articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret n°67.236 du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des associés au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire
- Pouvoirs en vue des formalités

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de la SAS EXCO PARTENAIRES CONSEILS de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, nommé en remplacement Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY – 48 Boulevard Raspail 75006 PARIS, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François PRIOLLAUD-SAVEY a fait connaître par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de la SARL EXCO PARTENAIRES de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, nommé en remplacement la SA ARIANE – 56 Rue de Londres 75008 PARIS, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La SA ARIANE a fait connaître par avance à la Société qu'elle accepterait ce mandat.

lc NH

Troisième résolution

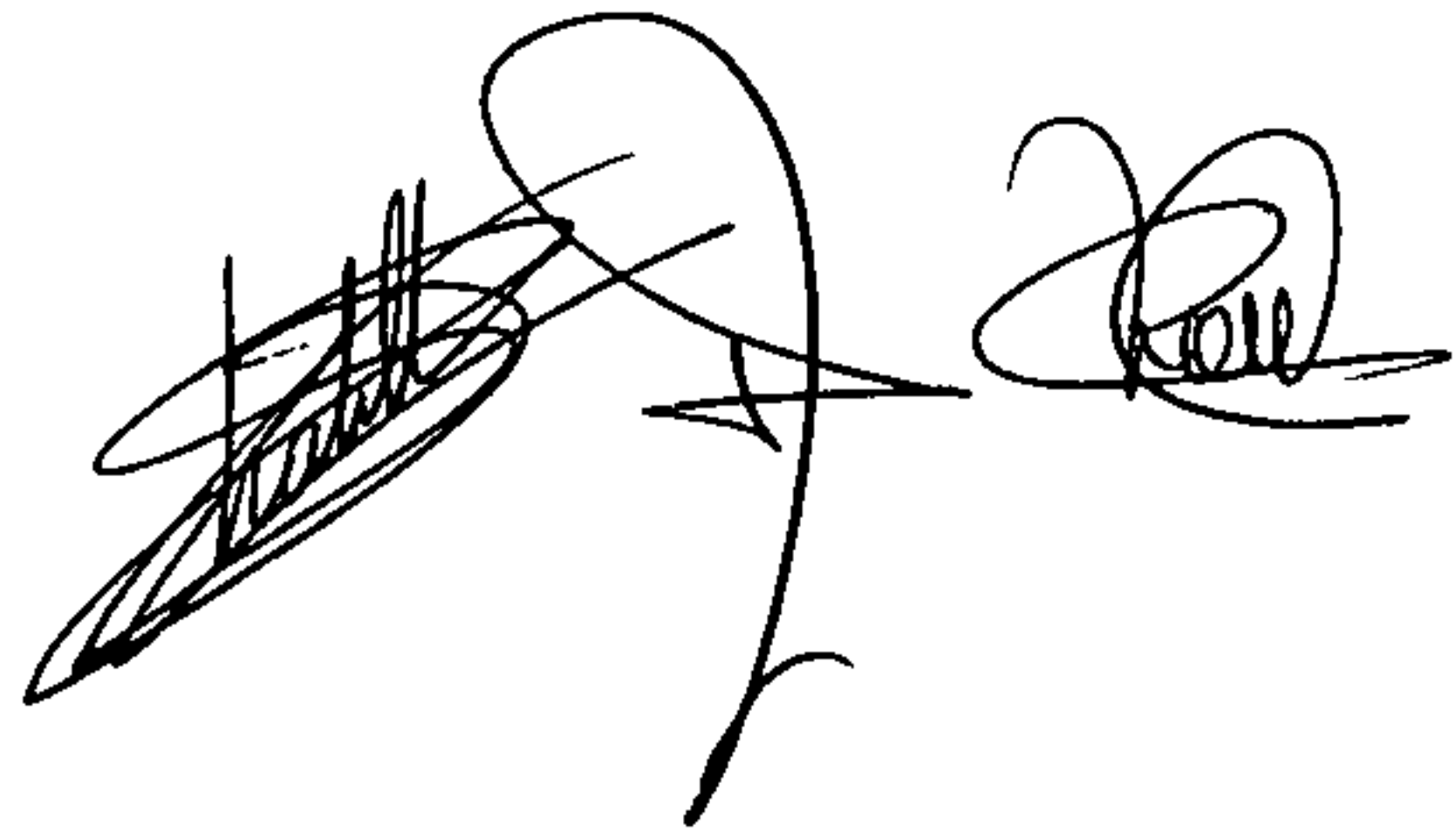
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17 H .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Two handwritten signatures in black ink, one larger and more stylized than the other, positioned to the right of the text.